

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR (AU QUÉBEC)

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2018-2019

Trimestre : janvier, février, mars 2019

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Julie Forget	Vice-Présidente	Rencontre avec un membre	2018-10-11 2018-10-15	Montréal	87,07 \$					
Julie Forget	Vice-Présidente	Assister à l'Agora métropolitaine 2018 présenté par la communauté métropolitaine de Montréal.	2018-10-17 2018-10-22	Montréal	107,24 \$					
Julie Forget	Vice-présidente	Assemblée annuelle de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impact (AQÉI)	2018-11-29 2018-12-03	Montréal	86,97 \$					
Julie Forget	Vice-présidente	Rencontre au comité d'examen (COMEX)	2018-12-08 2018-12-10	Montréal	176,85 \$					

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Julie Forget	Vice-présidente	Rencontre de travail avec un membre	2019-02-16 2019-02-16	Montréal	176,85 \$					

Les dépenses déclarées sont ceux comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense s'il y a lieu